

Pôle communication
24.65.42

Mardi 18 avril 2023

INFORMATION PRESSE

Des aides au transport pour les « Ambassadeurs de la Tech » calédoniens

Dans le cadre de son soutien à l'émergence de talents et de projets novateurs issus de l'écosystème de l'innovation, de la Tech et du numérique, le gouvernement a initié en septembre 2022, la création du programme « Ambassadeurs de la Tech NC », en partenariat avec Aircalin. Dans la continuité de cette démarche, une nouvelle convention-cadre pour la mise en place d'une aide au transport sur le tronçon Singapour/Tokyo – Paris, a été signée ce 18 avril par les membres du gouvernement Gilbert Tyuïenon et Vaimu'a Muliava, respectivement chargés du transport et de l'innovation technologique et Boris Darceaux, directeur régional d'Air France, ainsi que de Marcel Unë, président du conseil d'administration d'Aircalin.

Ce partenariat avec Air France, qui s'inscrit dans le programme Ambassadeurs de la Tech, vise à permettre l'accès des entreprises innovantes à de nouveaux financements et marchés, tout en valorisant l'image de marque de la Nouvelle-Calédonie. Cette nouvelle convention-cadre favorise ainsi le développement de l'activité des porteurs de projets à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Une aide au transport

Grâce à ce programme, les entrepreneurs, les entreprises et les startups calédoniennes auront l'opportunité de participer aux grands rendez-vous de la Tech, tels que les salons, les concours, les appels à projets, en dehors de la Nouvelle-Calédonie, afin de leur permettre de renforcer leur réseau et de se faire remarquer par des investisseurs et clients potentiels.

Air France s'engage ainsi à accompagner chaque ambassadeur sélectionné en apportant une aide au transport. Elle équivaut à une remise exceptionnelle sur la valeur de dix billets au départ de Tokyo Narita ou de Singapour vers Paris, valable pour des voyages avant les 31 décembre 2023 et hors haute saison. En classe « Economy », la remise est de 20 % du prix du billet.

Ce projet s'inscrit dans les actions et la volonté d'Air France de jouer pleinement son rôle d'entreprise responsable et citoyenne (RSE), en accompagnant notamment des projets liés à l'innovation, le développement économique et numérique de la Nouvelle-Calédonie.

À qui s'adresse le programme ?

Le programme s'adresse :

- à des entrepreneurs, des entreprises, ou des startups, issus de programmes portés par la Nouvelle-Calédonie (Tech for good by New Caledonia...);
- à des entreprises accompagnées par le pôle innovation de l'ADECAL Technopole ou membres de la French Tech Nouvelle-Calédonie;
- à des porteurs de projets issus des filières PÉPITE NC (pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) ou EGC (école de gestion et de commerce du Pacifique Sud);
- à des candidats qui souhaitent postuler spontanément au dispositif.

Sélection des ambassadeurs

Les candidat(e)s devront soumettre leur dossier de candidature par mail à cette adresse : innovation@adecal.nc.

Un jury, composé de représentants du gouvernement parmi lesquels un représentant de la direction du numérique et de la modernisation (DINUM), d'Air France et du pôle innovation de l'ADECAL Technopole, évaluera les candidatures reçues.

Les critères de sélection porteront notamment sur la maturité du projet et les valeurs portées par le candidat ainsi que sur les opportunités de retombées médiatiques et économiques pour la destination Nouvelle-Calédonie.

À l'issue de la sélection, Air France conclura une convention avec les ambassadeurs afin de les accompagner dans le programme.

* *
*